

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2015**

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Traitements	11
Frais des locaux	11
Frais des services	11
Frais d'administration	11

Le 27 mai 2015

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - région de Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - région de Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.



Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la société tire des produits de dons provenant des contributions pénales pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la société et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des contributions pénales reçues, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2015 et 2014, de l'actif à court terme aux 31 mars 2015 et 2014 et de l'actif net aux 31 mars 2015 et 2014 et aux 1er avril 2014 et 2013. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2014, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe "Fondement de l'opinion avec réserve", les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - région de Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L.*¹

Société de comptables professionnels agréés

¹ CPA auditeur, CA permis n° A110274



Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015	2014
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions du ministère de la Justice	1 259 606	1 096 268
Contributions pénales	188 533	210 787
Intérêts sur l'encaisse et dépôt assujettis à des restrictions	1 629	1 250
Autres	1 602	2 831
	1 451 370	1 311 136
CHARGES (annexe)		
Traitements	1 165 598	1 065 700
Frais des locaux	44 841	42 629
Frais des services	30 135	29 092
Frais d'administration	51 725	56 174
	1 292 299	1 193 595
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	159 071	117 541
LES RÉSULTATS COMPRENNENT :		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 962	16 400

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015			2014	
	Affecté		Non affecté	Total	Total
	Investi en immobilisations corporelles	Fonds des contributions pénales			
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	348 823	80 100	127 344	556 267	438 726
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(14 962)	-	174 033	159 071	117 541
Affectations externes (note 6)	-	28 350	(28 350)	-	-
SOLDE À LA FIN	333 861	108 450	273 027	715 338	556 267

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	437 877	329 966
Comptes débiteurs	6 731	9 068
Charges reportées au prochain exercice	4 125	5 813
	448 733	344 847
ENCAISSE ET DÉPÔT ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS (note 3)	108 450	80 100
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	333 861	348 823
	891 044	773 770
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs	128 812	119 323
APPORTS REPORTÉS (note 5)	46 894	98 180
	175 706	217 503
ACTIF NET		
AFFECTÉ		
Investi en immobilisations corporelles	333 861	348 823
Fonds des contributions pénales (note 6)	108 450	80 100
NON AFFECTÉ	273 027	127 344
	715 338	556 267
	891 044	773 770

ENGAGEMENTS (note 7)

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2 0 1 5	2 0 1 4
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	159 071	117 541
Élément n'affectant pas la trésorerie - Amortissement	14 962	16 400
Fonds générés par les opérations	174 033	133 941
Variation des éléments hors caisse -		
Comptes débiteurs	2 337	3 625
Charges reportées au prochain exercice	1 688	(243)
Comptes créditeurs	9 489	10 927
Apports reportés	(51 286)	(18 448)
	136 261	129 802
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation du placement temporaire	-	4 746
Variation de l'encaisse et dépôt assujettis à des restrictions	(28 350)	(28 360)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(6 559)
	(28 350)	(30 173)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	107 911	99 629
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	329 966	230 337
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	437 877	329 966
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE COMPRENENT :		
Encaisse	437 877	329 966

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

1. STATUTS ET OBJECTIFS

La société est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exemptée d'impôts. Ses objectifs sont d'offrir du réconfort et du soutien moral aux victimes d'actes criminels, de les informer de leurs droits et de leur fournir support et accompagnement dans leurs démarches.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations -

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements seront apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits -

La société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'intérêts sur l'encaisse et dépôt assujettis à des restrictions sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie -

La politique de la société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers -

Évaluation -

La société évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés où ils sont évalués à la valeur comptable ou à la valeur d'échange.

Elle évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et des autres placements cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs, de l'encaisse et dépôt assujettis à des restrictions et des comptes créditeurs.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite) -

Dépréciation -

Tous les actifs financiers, à l'exception de ceux évalués à la juste valeur, sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transactions -

La société comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur est majorée des coûts de transactions directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Immobilisations corporelles et amortissement -

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Bâtisse	4 %
Aménagement paysager	10 %
Ameublement et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

3. ENCAISSE ET DÉPÔT ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS

	2 0 1 5	2 0 1 4
	\$	\$
Encaisse	51 227	23 246
Dépôt à terme, 0,65 %, échéant en août 2015	57 223	56 854
	108 450	80 100

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2 0 1 5		2 0 1 4	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	126 000	-	126 000	126 000
Bâtisse	269 610	92 896	176 714	184 077
Aménagement paysager	26 968	17 043	9 925	11 028
Ameublement et équipement de bureau	108 301	93 747	14 554	18 192
Équipement informatique	33 798	27 130	6 668	9 526
	564 677	230 816	333 861	348 823

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

5. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au début	Produits reçus	Affectés aux résultats	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Subventions du ministère de la Justice	98 180	-	(51 286)	46 894

6. FONDS DES CONTRIBUTIONS PÉNALES

L'organisme Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels a permis à la société de créer un fonds des contributions pénales dans lequel est versé une partie des contributions pénales perçues au cours de l'exercice précédent. Le montant transféré à ce fonds est déterminé par l'organisme et ne doit servir qu'à établir des programmes d'aide aux victimes d'actes criminels.

7. ENGAGEMENTS

La société loue des locaux en vertu de contrats de location-exploitation expirant en février 2016 et en août 2020. Les loyers minimums futurs, excluant les frais communs, s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars 2016	12 590
2017	8 620
2018	9 820
2019	10 810
2020	11 300
2021	4 750
	57 890 \$

8. EXPOSITION AUX RISQUES

La société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan.

Risque de crédit -

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la société sont liés aux comptes débiteurs. La société évalue de façon continue les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

8. EXPOSITION AUX RISQUES (suite)

Risque de liquidité -

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La société est exposée à ce risque principalement en regard à ses comptes créditeurs. La société gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC
ANNEXE

CHARGES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015	2014
	\$	\$
TRAITEMENTS		
Salaires	999 313	895 067
Contractuels	-	25 537
Charges sociales	166 285	145 096
	1 165 598	1 065 700
FRAIS DES LOCAUX		
Loyers	12 495	11 533
Entretien et réparation	12 462	10 914
Énergie	5 956	5 530
Assurances	2 887	3 013
Taxes	2 575	2 744
Amortissement des immobilisations corporelles	8 466	8 895
	44 841	42 629
FRAIS DES SERVICES		
Frais de déplacement et de représentation	16 052	13 569
Formation	9 060	6 930
Assurances	1 886	2 309
Honoraires professionnels	2 649	2 307
Frais de recrutement	-	2 116
Documentation et abonnements	488	1 861
	30 135	29 092
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Télécommunications	10 295	10 102
Papeterie et frais de bureau	6 225	7 306
Frais d'impression	2 330	2 505
Poste et messagerie	2 119	1 624
Entretien, réparation et contrats de services	8 457	6 075
Frais informatiques	1 714	4 192
Honoraires professionnels	6 904	6 495
Publicité et promotion	1 534	5 502
Frais de réunion	4 729	3 916
Frais bancaires	922	952
Amortissement des immobilisations corporelles	6 496	7 505
	51 725	56 174

